

Le 24 mai 2016

À la commission des institutions
Direction des travaux parlementaires
Québec (Québec)

Objet : Résolution adoptée par des partis politiques dûment enregistrés auprès du
Directeur général des élections relativement au projet de loi 101

Considérant que le 12 mai 2016, la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, Rita de Santis, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 101 *Loi donnant suite aux recommandations de la commission Charbonneau en matière de financement politique*;

Considérant que le projet de loi 101 modifie la Loi électorale et touche le financement des partis politiques;

Considérant que cinq jours plus tard, le mardi 17 mai, une motion était déposée à l'Assemblée nationale annonçant quels organismes seront invités aux audiences particulières de la Commission des institutions sur le projet de loi, et qu'aucun des 13 autres partis non représentés à l'Assemblée nationale n'a été invité à y participer;

Considérant le fait qu'une seule journée a été allouée aux audiences sur une question aussi importante que les suites du rapport de la Commission Charbonneau qui a fait état du financement occulte, de malversations, de détournement de fonds publics pour de puissants intérêts privés et qu'un tel sujet mérite bien plus qu'une consultation d'un jour et mérite l'engagement de tout le corps politique pour discuter des sources de la corruption et de comment l'enrayer ;

Considérant que les modifications proposées dans le projet de loi 101 dans le cadre de « la lutte à la corruption » reviennent à accroître le contrôle de l'État sur les partis politiques, à criminaliser leurs activités, à leur rendre la vie plus difficile, particulièrement en ce qui concerne les partis émergents, et à intimider et criminaliser la participation à la vie politique des citoyens eux-mêmes ;

Considérant que les changements proposés à la Loi électorale proposée ne visent pas à l'habilitation de tous les membres du corps politique à participer à la vie politique que ce soit par le droit à un vote informé, le droit d'élire et d'être élu, le financement du processus politique pour encourager davantage les citoyens à participer aux affaires politiques et est une négation des droits de conscience et d'organisation ;

Nous, les partis politiques suivants, demandons le retrait immédiat du projet de loi 101.

Pierre Chénier
pour

Hugô Saint-Onge, Bloc Pot
Guy Boivin, Équipe autonomiste
Patricia Domingos, Parti équitale
Pierre Chénier, Parti marxiste-léniniste du Québec
Frank Malenfant, Sans parti – Citoyens constituants

Coordonnées : Bloc Pot (gohu@blocpot.qc.ca); Équipe autonomiste (info@equipeautonomiste.ca); Parti équitale (pdomingos@live.ca); Parti marxiste-léniniste du Québec (bureau@pmlq.qc.ca); Sans parti – Citoyens constituants (sansparti@gmail.com)